

## Communiqué de presse

Paris, le 3 septembre 2026

# École : un plan d'action pour rattraper le retard français

Depuis plusieurs années, le niveau scolaire des élèves français ne cesse de baisser dans les classements internationaux, particulièrement en mathématiques. La France se caractérise également par de fortes inégalités sociales et territoriales. Cette situation n'est pourtant pas une fatalité comme le prouvent plusieurs pays qui sont parvenus, en une dizaine d'années, à redresser le niveau, avec des gains équivalant parfois à une année d'apprentissage, voire davantage, en fin de scolarité.

À la lumière de ces expériences, **Clio Dinthilac, Guillaume Houzel et Xavier Jaravel** proposent, dans cette nouvelle Note du CAE, un plan de réformes à dix ans pour améliorer les compétences des élèves en France tout en réduisant les inégalités. Il s'appuie sur des mesures dont l'efficacité est étayée par la recherche scientifique et les comparaisons internationales, et qui ont recueilli l'assentiment des enseignants sondés. En outre, elles peuvent être financées grâce aux marges de manœuvre dégagées par la baisse attendue du nombre d'élèves dans les prochaines années, liée au recul de la natalité.

## Les enseignements des comparaisons internationales

Des expériences nationales menées dans des pays de l'OCDE montrent qu'il est possible, en une dizaine d'années, d'améliorer les performances éducatives et d'atteindre une hausse du niveau correspondant à plus d'une année d'apprentissage. La France gagnerait à s'inspirer des réformes qui ont fait leurs preuves.

**Constats 1 & 2.** Les systèmes éducatifs ayant progressé dans les évaluations internationales combinent des objectifs d'apprentissage précis, des ressources et des pratiques pédagogiques structurées, une formation et un accompagnement renforcés des enseignants, un suivi régulier des acquis et un soutien ciblé aux élèves en difficulté. Le système français présente un déficit sur plusieurs de ces dispositifs, les réformes ont manqué de continuité dans le temps et de financements pérennes.

**Recommandations 1 & 2.** Fixer un objectif national chiffré d'amélioration des résultats du système éducatif français et de réduction des inégalités éducatives à l'horizon de dix ans. Viser une progression de plus d'une année scolaire à la fin du collège (+ 0,6 écart-type), diviser par deux la part d'élèves sous le seuil minimal de compétences, ramener les inégalités éducatives liées au niveau socio-professionnel des parents à la moyenne de l'OCDE.

## Chiffrer les coûts budgétaires et les effets sur les résultats scolaires

La Note conduit un exercice de chiffrage montrant qu'un ensemble de mesures prioritaires, déterminées par les comparaisons internationales et la littérature empirique, permettrait d'atteindre les objectifs de hausse du niveau et de baisse des inégalités et nécessiterait des financements de l'ordre de 4 milliards d'euros, ce qui est inférieur aux marges budgétaires dégagées par la baisse attendue du nombre d'élèves.

**Recommandation 3.** Mobiliser environ 4 milliards d'euros par an pour financer des mesures dont l'efficacité a été démontrée par la recherche et les comparaisons internationales : formation continue intensive et accompagnement pédagogique des enseignants, amélioration des ressources pédagogiques, tutorat pour les élèves en difficulté, réduction de la taille des classes, usage des évaluations des élèves pour mieux cibler certains moyens.

## Conduire le changement

Des transformations de terrain sont nécessaires pour atteindre les objectifs de niveaux et d'équité fixés.

**Recommandations 4, 5, 6 & 7.** Adopter une loi de programmation décennale fixant les objectifs de progrès du niveau scolaire moyen et de réduction des inégalités, leurs indicateurs de suivi, les modalités de leur évaluation indépendante et le financement pluriannuel des mesures prioritaires. Renforcer le soutien à la recherche et aux évaluations en éducation, et leurs exploitations. Lancer des appels à manifestation d'intérêt pour financer des expérimentations et des évaluations indépendantes de dispositifs éducatifs. Renforcer la formation continue des enseignants à 80 heures annuelles en la complétant par un accompagnement de terrain assuré par les conseillers pédagogiques et les pairs.

**Recommandation 8 :** Faire de l'établissement l'unité centrale de mise en œuvre de la stratégie éducative, en renforçant les capacités d'action des chefs d'établissement. Structurer autour d'eux une équipe d'animation pédagogique chargée d'organiser le travail collectif, d'exploiter les évaluations et d'adapter les priorités nationales aux besoins des élèves. Faire évoluer les missions de l'inspection en donnant la priorité à l'accompagnement des équipes pédagogiques dans les établissements.

→ Retrouvez les *Notes du CAE* sur [www.cae-eco.fr](http://www.cae-eco.fr)

### À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni, bien entendu, le Premier ministre.

Contact presse : Hélène Spoladore 01 42 75 77 47 – 07 88 87 55 44 – [helene.spoladore@cae-eco.fr](mailto:helene.spoladore@cae-eco.fr)

Suivez @caeeco sur Bluesky et @CAE-eco sur LinkedIn